



L'EAU DANS LES DOCUMENTS  
D'URBANISME  
Guide méthodologique



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE



# SOMMAIRE



## 1- L'urbanisation sur le bassin Adour-Garonne P 7

1.1 - La population en Adour-Garonne P 8

1.2 - L'occupation des sols en Adour-Garonne P 9

1.3 - Les conséquences d'une urbanisation mal maîtrisée P 10

1.4 - L'urbanisme et le développement durable P 11

## 2- Le lien entre les documents de planification en matière d'eau et ceux de l'urbanisme P 13

2.1 - La compatibilité des documents d'urbanisme avec le SDAGE et le SAGE P 15

- La loi de transposition de la DCE du 21 avril 2004 P 15

- Les dispositions du SDAGE 2010-2015 liées à l'urbanisme et les zonages du SDAGE P 16

- Le SAGE et les documents d'urbanisme P 30

2.2 - Les échelles géographique et de temps P 31

## 3- Comment intégrer l'eau dans les documents d'urbanisme ? P 33

3.1 - Le rapprochement des acteurs de l'eau et de l'urbanisme P 34

- Veille technique et échanges d'expériences P 34

- Formations sur l'intégration de l'eau dans les documents d'urbanisme P 35

- Participation des acteurs de l'eau dans l'élaboration d'un SCoT ou d'un PLU P 36

3.2 - Les étapes clés de l'élaboration des documents d'urbanisme pour intégrer l'eau P 40

- L'évaluation environnementale P 40

- Le porter à connaissance et la note d'enjeux P 42

- La constitution des documents du SCoT et du PLU P 44

- Le résumé des fiches thématiques du CDROM P 49

- Le contrôle de légalité P 63

## 4- Les fiches de cas P 65

# REMERCIEMENTS



## Chap. 1 P 7



## Chap. 2 P 13



## Chap. 3 P 33



## Chap. 4 P 65

### *Etaient membres du comité de pilotage pour l'élaboration du présent guide :*

**Jean-René Etchegarray**, SCoT Pays Basque Sud des Landes ;  
**Bernard Giraud**, SCoT Royan Atlantique ;  
**Serge Lamaison**, SCoT Métropole bordelaise ;  
**Dominique Py**, Mairie de Toulouse ;  
**Ondine Jouve et Nelly Jerrige**, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Tarn ;  
**Elodie Coupé**, Direction Régionale de l'Environnement d'Aquitaine ;  
**Sarah Bourguin**, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées ;  
**Eric Goursolle**, Direction Départementale des Territoires de Dordogne ;  
**Maryse Brigaud**, Direction Départementale des Territoires de Charente ;  
**Jacques Godin**, Direction Départementale des Territoires de Gironde ;  
**Corinne Herbert**, Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde ;  
**Hélène Barrière**, Communauté Urbaine du Grand Toulouse ;  
**Claire Carré, Christine Volpilhac et Joanna Puech**, Communauté Urbaine de Bordeaux ;  
**Cathy Navrot**, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés ;  
**Geneviève Bretagne**, Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulousaine ;  
**Marie-Claude Bonjour**, Centre National de la Fonction Publique Territoriale d'Aquitaine ;  
**François Simonet, Marie-Claire Domont, Sylvie Jégo, Jocelyne Dimare, David Enjalbal et Jean-Yves Boga**, Agence de l'eau Adour-Garonne ;

### **Ont également participé à l'élaboration de ce guide :**

**Sarah Gimet, Stéphanie Flipo et Hilaire Doumenc**, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées ;  
**Christophe Xerri et Caroline Thouret**, Agence Régionale pour l'Environnement Midi-Pyrénées ;  
**Aurelle Jégo**, Mairie du Séquestre ;  
**Valérie Bayche, Stéphane Robichon, Marie-Christine Moulis, Marie-Laure Pons, Agnès Chevrel, Lauriane Boulp, Nicolas Hébert, Mathias Daubas, Bernard Hypolite, Sophie Lamachère et Florence Combes**, Agence de l'eau Adour-Garonne.

### **Avec le soutien de :**

**François Touchais**, Office International de l'Eau ;  
**Emmanuel Hennequin**, Ecosave.

## ANNEXES

**Annexe 1 - Rappels sur les documents de planification de l'eau P 117**

**Annexe 2 - Rappels sur les documents de planification en matière d'urbanisme P 127**

**Annexe 3 - SCoT et enjeux environnementaux - Agglomération de Bayonne et du sud des Landes P 141**

La prise en compte du développement durable dans les politiques publiques est une obligation.

L'exercice de planification que constitue un document d'urbanisme - schéma de cohérence territoriale (SCoT), plan local d'urbanisme (PLU), carte communale - doit donc intégrer la préservation de l'environnement, dont la gestion de l'eau et des milieux aquatiques est une composante, tout au long du processus d'élaboration.

Ce principe est notamment affirmé par les dispositifs réglementaires (loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et loi portant engagement national pour l'environnement) résultant du Grenelle de l'environnement.

Le code de l'urbanisme impose aussi que les normes de planification et de réglementation de l'utilisation des sols soient compatibles, ou rendues compatibles, avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), outils de planification de l'eau.

Par ailleurs, le SDAGE Adour-Garonne (2010-2015) approuvé par arrêté préfectoral le 1<sup>er</sup> décembre 2009, comprend des dispositions visant à concilier les politiques de l'eau et l'aménagement du territoire. Pour une culture commune entre les rédacteurs des documents d'urbanisme et les acteurs de l'eau, la disposition F2 du SDAGE propose notamment la rédaction d'un document méthodologique visant une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme.

Compte tenu de ce nouveau contexte réglementaire et pour répondre à cette proposition du SDAGE, le présent guide vise, pour l'essentiel, à :

- présenter des pistes pour assurer une meilleure synergie entre les acteurs œuvrant dans le domaine de l'urbanisme et ceux évoluant dans le monde de l'eau ;
- apporter quelques clés, notions techniques et réglementaires sur l'eau aux acteurs de l'urbanisme pour concilier les démarches d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales) avec les questions liées à l'eau et aux milieux aquatiques.

# PRÉSENTATION DES DOCUMENTS INCLUS DANS LE GUIDE

**Voué à accompagner les porteurs des documents d'urbanisme dans le traitement des problématiques « eau », le guide comprend notamment 3 types de documents : des schémas synoptiques, des fiches thématiques et des fiches de cas. Ceux-ci visent à répondre aux questions « Quand, où, par qui, et comment intégrer l'eau dans les documents d'urbanisme ? ».**

Un ensemble de schémas synoptiques visant à offrir au lecteur une photographie générale des éléments suivants :		
Quand ?	Où ?	Par qui ?
Les procédures d'élaboration et le phasage général de la réalisation des documents d'urbanisme (SCoT, PLU et carte communale).	La proposition d'une méthode d'organisation générale de travail sur la thématique « eau » dans les documents d'urbanisme. Ont été retenus dans le cadre de cette proposition méthodologique les cas des seuls SCoT et PLU.	La méthode d'organisation présente aussi de manière générale les acteurs pouvant agir dans le domaine « eau et urbanisme ». Le lien entre ces acteurs a pour but de faciliter la transmission d'informations et d'analyses sur l'eau en relation avec les problématiques de l'urbanisme. La participation d'acteurs de l'eau dans les réunions de travail sur les documents d'urbanisme pourra être envisagée, si le maître d'ouvrage du document d'urbanisme le juge nécessaire.
Un ensemble de fiches contenant une approche à la fois technique et réglementaire		
Comment ?		
8 fiches de cas	14 fiches thématiques sur CDROM	
<p>Les 8 fiches de cas offrent des exemples illustrés et cartographiés à partir de cas réels. Ces fiches de cas apportent à l'urbaniste des exemples concrets de prise en compte des problématiques « eau » dans les SCoT, PLU et cartes communales, et ce, sur des territoires aux typologies variées. Ces fiches ne correspondent pas à un inventaire complet des problématiques à traiter. Elles n'ont vocation qu'à illustrer certains des contenus des fiches thématiques, pour des raisons tenant davantage à la qualité des exemples retenus qu'à une priorité accordée à certaines des problématiques abordées en amont dans les fiches thématiques.</p> <p>1 : La coordination des démarches d'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau : exemple du SAGE Etangs littoraux Born et Buch p 67                  2 : L'articulation entre SCoT et SAGE : exemple du projet de SCoT Lauragais p 73                  3 : La démarche interSCoT : exemple de l'agglomération toulousaine p 79                  4 : Trames vertes et bleues : exemple du SCoT Pays de Rennes p 89                  5 : Le PLU intercommunal : exemple de la Communauté Urbaine de Bordeaux p 95                  6 : Carte communale et eau : exemple de la commune de Sadroc p 101                  7 : L'approche économique : étude de l'agence de l'eau Adour-Garonne sur Royan et Vaux sur Mer p 109                  8 : L'urbanisme durable : exemples des éco-quartiers de Bottière-Chénaie à Nantes et de Camp Countal au Séquestre p 113</p>	<p>Les 14 fiches thématiques abordent les thèmes, sur le plan technique et réglementaire, les plus importants pour l'urbaniste au sujet de l'eau. Ces thèmes sont ceux sur lesquels il devra porter prioritairement sa réflexion dans la réalisation des documents de planification.</p> <p>1 : Dispositif législatif du « Grenelle de l'environnement »                  2 : Economie de l'eau                  3 : Trame Verte et Bleue                  4 : Gestion des cours d'eau                  5 : Préservation des zones humides                  6 : Aménagement foncier et rural                  7 : Gestion quantitative de la ressource                  8 : Alimentation en eau potable                  9 : Puits et forages à usage domestique                  10 : Crues et inondations                  11 : Eaux pluviales                  12 : Assainissement collectif et non collectif                  13 : Stations d'épuration et loi DTR                  14 : Pollutions d'origines diverses</p>	